

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le jeudi vingt-quatre novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, M. DUBRAY Cédric et M. SANGNIER Sylvain.

Absents excusés : Mme GARNIER Arlette et M. LECOINTE Didier

Absent : M. BELLIS Gilles

Date de convocation : 17/11/2016

Date d'affichage : 18/11/2016

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10

- présents : 7

- votants : 7

M. LEVECQUE Yannick a été élu Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 20 octobre 2016.

OBJET : DELIBERATION N°2016-58 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2015

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable de l'exercice 2015 transmis par le Service des Eaux de Meslay-Ouest-La Crompte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable de l'exercice 2015.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-59 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES EXERCICE 2015 : Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets de l'exercice 2015 géré par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets, exercice 2015.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-60 : RAPPORT ANNUEL SPANC EXERCICE 2015

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'exercice 2015 géré par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2015.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-61 : DOSSIER TRAVAUX PREAU CENTRE SOCIOCUTUREL : CHOIX DES DEVIS ET DEMANDE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation et d'extension du préau au Centre Socioculturel afin d'assurer un meilleur accueil des usagers et notamment des vacanciers des chalets du Village Vacances et Nature.

L'architecte a transmis son estimatif et les plans.

Il informe le conseil que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 et dans le cadre de la dotation « contrat territoire – volet communal » auprès du Département.

En conséquence, suite à la réception de l'estimatif de l'architecte, Monsieur le Maire invite les membres à approuver le projet et à solliciter les subventions afférentes :

Coût estimatif global de l'opération : 24 777.00 € HT comprenant :

- | | |
|--|----------------|
| - Démolition –Gros œuvre : | 6 560.00 € HT |
| - Charpente bois – couverture ardoises : | 16 717.00 € HT |
| - Frais d'honoraires de l'architecte : | 1 500.00 € HT |

Financement estimatif (en % du coût hors taxes de l'opération) :

- D.E.T.R (30%)	7 433.10 €
- Département	1 188.00 €
- Autofinancement	16 155.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation et d'extension du préau au Centre Socioculturel ;
- **STATUE** favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat la subvention D.E.T.R 2017, auprès du Département dans le cadre de la dotation « contrat de territoire – volet communal » et toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-62 : MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ (CCPMG) SUITE AUX LOIS NOTRE ET MAPTAM

Vu la loi MAPTAM en date du 27 janvier 2014 ;

Vu la Loi Notre du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ayant modifié la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités locales ;

Considérant que les Communautés de communes ont jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour mettre en conformité leurs statuts selon la procédure de droit commun ;

Vu l'article L 5211-17 du CGCT régissant cette procédure ;

Vu la délibération n°1-3CC25102016 en date du 25 octobre 2016 rendue par le Conseil Communautaire de la CCPMG approuvant la mise à jour des statuts de la CCPMG ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG) tels que définie dans la délibération n°1-3CC25102016 en date du 25 octobre 2016 rendue par le Conseil Communautaire de la CCPMG et jointe à la présente délibération.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-63 : PARTICIPATION AMICALE LAIQUE POUR TRAVAUX 2016

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a transmis un état récapitulatif des investissements engagés dans les bungalows en 2016 au Président de l'Amicale Laïque pour la participation annuelle de 4000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la participation de l'Amicale Laïque pour les investissements engagés dans les bungalows en 2016 d'un montant de 4000 €;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-64 : DEMANDE DE LOCATION DU SITE DE BEL AIR POUR UN WEEK-END EN MAI 2017 : CHOIX DU TARIF

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande d'une association pour louer un week-end en mai 2017 l'ensemble du site de Bel Air avec la salle, les huit bungalows, les sanitaires et le plan d'eau.

Vu qu'il n'existe pas encore de tarif pour ce type de location, le conseil municipal doit fixer un tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le tarif pour la location pour un week-end de la totalité du site de Bel Air à 1700 euros charges comprises avec la salle du bois, les huit bungalows, les sanitaires et le plan d'eau privatisé.

(enregistré S/Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

- **Demande d'aménagement de l'espace du terrain derrière la mairie (empierrement et abattage d'arbres) et d'une pente douce pour le chemin reliant le lotissement du 17 à la piscine:** accord du conseil pour prévoir les travaux en 2017.
- **Bulletin municipal** : distribué semaine 51.
- **Date de la cérémonie des vœux** : dimanche 15 janvier 2017 à 11h à la salle des loisirs.
- **Prochain conseil** : en décembre.
M. le Maire clos la séance à 21h30.